

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 mai 2024

PROCES-VERBAL

Convocation du 24 avril 2024

Présents : Mesdames BEILLARD Sylvie, MAUBOUCHER Louise-Anne, Isabelle MASSIAS, RAVENEAU Annie, LAURENT Claudette, LACRAMPE Josette, DUPUY Maryvonne

Messieurs ABILLARD Arnaud, LHUILLIER Thierry, CHAPEAU Jean-Philippe, Monsieur GROLLEAU Tony, GUIOCHEREAU Yannick, RONCERET Philippe.

Excusée : Madame BONIN Marjorie

Secrétaire de séance : Monsieur ABILLARD Arnaud

Adoption du procès-verbal du 27 mars 2024.

Instauration de la taxe d'habitation sur les logements vacants

Madame le maire expose au conseil municipal que compte-tenu des difficultés pour certains à trouver à se loger et en vue d'inciter les propriétaires de logements vacants à mettre sur le marché de la vente ou de la location leurs immeubles, elle propose l'instauration d'une taxe sur les logements vacants. Les dispositions de l'article 1407 bis du Code Général des Impôts permet aux collectivités d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'instauration de cette taxe.

Participation pour l'extension de la maison de santé – SIEA

Madame le maire rappelle à l'assemblée le projet d'extension de la maison de santé commandé par le SIEA (Syndicat Intercommunal Est Anjou). Elle précise que le montant de l'avant-projet sommaire a été adopté par le SIEA pour un montant de 367 300 € HT. Des demandes de subventions sont en cours de sollicitations. Il est demandé au 3 communes de participer au financement de ce projet à hauteur de 73 460 €. La participation de Vernoil-le-Fourrier serait de 30 485 €. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la participation de la commune de VERNAIL-LE-FOURRIER.

Achat de terrains rue de la Vincenderie (parcelles AC 348- 350 – 102 – 352)

Madame le maire rappelle au conseil municipal qu'elle avait pris contact avec les propriétaires des terrains rue de la Vincenderie dans le cadre des orientations d'aménagement et de programmation pour un futur lotissement communal. Les propriétaires des parcelles AC 348 – 350 d'une superficie totale de 2 467 m² et les propriétaires des parcelles AC 102-352 d'une superficie totale de 1 520 m² sont vendeurs au prix proposé par la commune soit 10€ du m². Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Madame le maire à procéder pour le compte de la commune à l'acquisition desdites parcelles au prix de 10 € du m² frais d'achat en sus. L'assemblée autorise Madame le maire à commander une étude géotechnique prise en charge par la commune pour l'achat des futurs terrains.

Engagement de la commune pour la subvention « Commerce Plus »

Madame le Maire expose à l'assemblée délibérante que la SARL DUPUY située dans le périmètre du dispositif a sollicité une aide au titre du règlement d'intervention COMMERCE PLUS en vue de réaliser un projet de développement et de modernisation de son entreprise pour un montant éligible de 45 385 € HT. La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a attribué une subvention à hauteur de 13 616 €. Cette subvention est accordée conjointement par la CASVL (6 808€) et par la commune de VERNAIL-LE-FOURRIER (6 808 €). Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte.

Attribution des 13 lots de marché de travaux – Réhabilitation du prieuré en équipement culturel

Madame le maire présente le rapport d'analyse des propositions de la maîtrise-d'œuvre. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer les 13 lots aux entreprises retenues.

Rénovation de l'éclairage public parking « Résidence Autonomie les Tamaris et Ecole » Choix des candélabres

Madame le maire présente l'avant-projet sommaire pour la rénovation de l'éclairage public à détection automatique sur les parkings Résidence Autonomie et école pour un montant de 45 900 € avec un fonds de concours de 25 % de la part du SIEMI, soit un reste à charge de 34 425 € pour la commune. 11 candélabres complets et 12 lanternes sont à remplacer. Il a été fait le choix des lanternes de type CARO. Le conseil municipal accepte.

DPU

La commune renonce au droit de préemption sur les biens référencés ci-dessous :

- AC 641 13 square du Val de Loire
- ZC 125 Route de Vernantes
- AC 477- 479 -481 25bis Rue de la Vincenderie

Délibérations et questions diverses

Permanences pour les élections européennes du dimanche 09 juin 2024.

Nids de frelons asiatiques : Prise en charge à hauteur de 50% de la facture par la commune à partir du 01 juin 2024.

Point sur les bornes Moneca.

Installation des jeux pour enfants et appareils de fitness prévue en juin 2024.

Acceptation du devis PFG pour la mise en place de plaques en marbre blanc et la rénovation des gravures du monument aux morts pour un montant de 8 674.11 € TTC.

Levée de séance : 00h00